



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 02 novembre 2023

Tempête Ciaran : Bilan de 9h de la situation en Mayenne

La tempête Ciaran, phénomène climatique automnal caractérisé comme événement préoccupant, a touché la Mayenne dans la nuit du mercredi 1^{er} novembre au jeudi 02 novembre 2023. Après une nuit en VIGILANCE ORANGE, le département est repassé en VIGILANCE JAUNE « vents violents » ce jeudi à 8h.

De nombreuses chutes d'arbres sont recensées sur le département. Des interventions sont toujours en cours sur plusieurs portions de route pour sécuriser les lieux et rétablir les conditions de circulation.

Par ailleurs, l'Oudon est passé en VIGILANCE JAUNE « crue » avec des débordements envisagés en fin de journée dans le secteur de Craon.

Depuis le début de la nuit,

- 117 sapeurs-pompiers du SDIS ont été mobilisés pour 81 interventions sur 63 communes différentes dont 70 chutes d'arbres ;
- Les forces de l'ordre (police et gendarmerie) ont réalisé 70 interventions, principalement pour des obstacles sur la route ;
- Les agents du Conseil départemental ont pour leur part effectué 86 interventions, principalement pour des chutes d'arbres dont un véhicule d'intervention impacté suite à une chute d'arbre ;
- 13 000 foyers sont impactés par des coupures d'électricité. Les équipes ENEDIS interviennent actuellement pour résoudre ces difficultés ;
- Sur le plan humain, on note une victime d'accident de la route ainsi qu'une autre intervention au profit d'une personne sous assistance respiratoire, qui a été secourue.

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé en préfecture dès 5h ce jeudi afin de réaliser des points de situation réguliers et coordonner l'ensemble des dispositifs activés.

En amont, les équipes mobilisées se sont organisées dès l'annonce de la tempête. Les maires des communes ont été sensibilisés.

En complément, un arrêté zonal de restriction des conditions de circulation a été publié le 1^{er} novembre au soir. La préfète de la Mayenne a également pris un arrêté préfectoral interdisant l'accès aux forêts domaniales au public jusqu'à nouvel ordre.

Pour assurer la sécurité de tous, la préfète de la Mayenne appelle à la plus grande vigilance et au strict respect des règles de prudence suivantes :

- Limiter de manière générale tout déplacement, et notamment en secteurs forestiers ou dans des parcs ;
- Se renseigner sur les conditions et les restrictions de circulation et les déviations sur le site internet INFOROUTES 53 (<https://lamayenne.fr/service/inforoutes53>) ;
- Les activités de plein air sont à restreindre ou proscrire ;

Cabinet de la préfète

Tél : 02 43 01 50 54

Mail : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin
53000 LAVAL

1/2

 @Prefet53

 Préfet de la Mayenne

 @prefet53

- Sécuriser les biens exposés au vent autour de votre domicile ;
- Prendre garde aux chutes d'objets et d'arbres (favorisées par les pluies des dernières semaines qui ont rendu les sols meubles) ;
- Ne pas toucher aux câbles ou fils électriques tombés au sol ;
- Ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement (les précipitations pourront occasionner des ruissellements du fait des épisodes de pluies des dernières semaines saturant les sols) ;
- Se tenir à l'écart de secteurs à risques (proximité des cours d'eau, points bas, zones boisées...);
- Ne pas prendre de risques en tentant de protéger des biens pendant l'évènement climatique : n'intervenez pas sur les toitures ;
- En cas de coupure de courant, si des groupes électrogènes, ou des chauffages d'appoint à combustion sont utilisés, bien respecter les consignes d'utilisation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone ;
- En cas de perturbation du réseau téléphonique, privilégier l'utilisation du 112 pour contacter les secours.

L'ensemble des services de l'État, de secours, d'urgence et les forces de sécurité intérieure est mobilisé en étroite collaboration avec les associations agréées de sécurité civile, les opérateurs d'énergie, routiers, de transports et les collectivités du département afin de faire face aux conséquences du passage de ce phénomène climatique.

Il est à noter que la circulation ferroviaire est interrompue sur le réseau SNCF de la région Pays de la Loire ce jeudi 02 novembre. Tous les usagers sont invités à s'informer sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/info-traffic/info-traffic-du-ter>.

Chacun est appelé à se tenir informé de l'évolution de la situation (sur www.mayenne.gouv.fr, sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/mayenne>, sur France Bleu Mayenne – 96.6 et sur les réseaux sociaux de la préfecture de la Mayenne).

La préfète remercie l'ensemble des intervenants mobilisés et engagés, parfois dans des conditions difficiles, pour assurer la sécurité de tous.